

Code STP

Soins de santé pour les étrangers qui ne respectent pas les règles d'entrée et de séjour

Un étranger non membre de l'UE qui ne respecte pas les règles d'entrée et de séjour reçoit un code STP (étranger présent temporairement).

Le code STP est émis par les entreprises de santé locales et également par des sociétés hospitalières., dans le cas de l'accès à la salle d'urgence.

Le code STP est valable sur le territoire national et a une validité de six mois, avec la possibilité de renouvellement.

Les étrangers en situation irrégulière bénéficient de soins ambulatoires et urgents, essentiels ou continus en cas d'une maladie et d'une blessure, et ils sont étendus aux programmes de médecine préventive pour garder la santé individuelle et collective ((article 35 du décret-loi 268/98) Soins de santé pour les étrangers non enregistrés auprès du service national de santé).

En particulier, ils sont garantis :

- protection de la grossesse et de la maternité avec un traitement égal avec les citoyennes italiennes ;
- protection de la santé de l'enfant ;
- vaccinations conformes à la législation en vigueur et dans le cadre de campagnes collectives de prévention ;
- interventions prophylactiques internationales ;
- prophylaxie, diagnostic et traitement des maladies infectieuses et traitement des foyers ;
- des moyens de prévention et de traitement de la toxicomanie.

L'accès à l'hôpital ne peut impliquer aucun type de déclaration à moins que le personnel médical ne soit tenu de signaler.

Les prestations peuvent être versées lors du paiement de la part des dépenses de santé dans la même mesure que le citoyen italien.